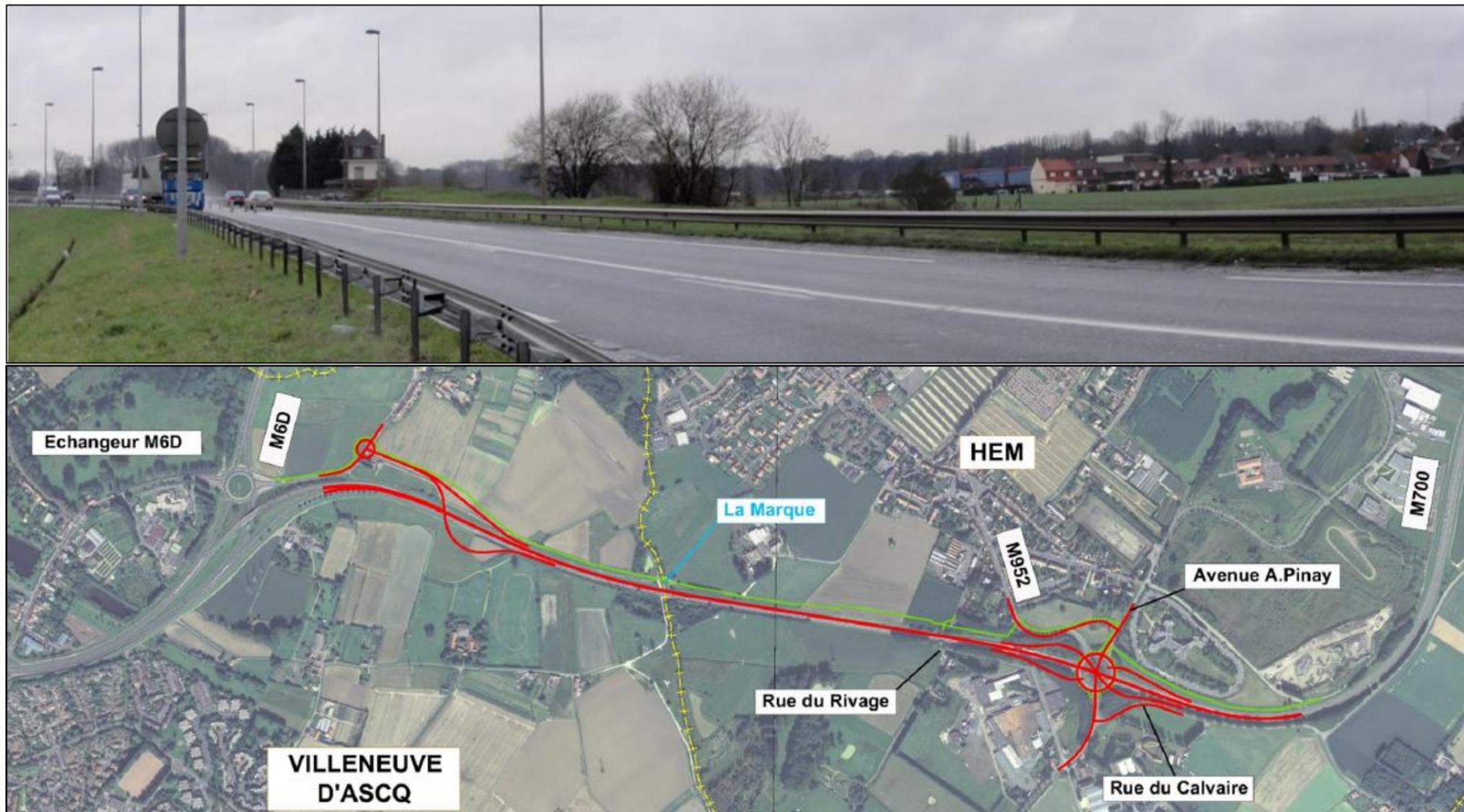




Réaménagement de la M700 entre les échangeurs de la M 6d et de la M 952 et création d'un aménagement cyclable

Villeneuve d'Ascq - Hem



Enquête publique unique
Composition du dossier

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement (article L.123-6), le projet de réaménagement de la M700 fait l'objet d'une enquête publique unique qui regroupe :

- l'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité Publique (DUP),
- l'enquête publique relative à la demande d'Autorisation Environnementale (AE).

Dans le respect du cadrage préalable mené auprès des services de l'Etat en janvier 2021, chaque procédure (DUP et AE) aura ses dossiers autoporteurs, même si le dossier d'évaluation environnementale sera commune aux deux dossiers.

La composition des dossiers présentés à l'enquête publique et mis à la disposition du public sera donc la suivante :

↳ **Volet 1 - Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique**

Pièce 1A : Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives

Pièce 1B : Plan de situation

Pièce 1C : Notice explicative

Pièce 1D : Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

Pièce 1E : Appréciation sommaire des dépenses

Pièce 1F : Plan Général des Travaux

Pièce 1G : Dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Métropole de Lille

Pièce 1H : Cf. Volet 3 - Évaluation environnementale

↳ **Volet 2 - Dossier de demande d'autorisation environnementale**

Pièce 2A : Note de présentation non technique comprenant les éléments suivants :

- Coordonnées du demandeur ;
- Présentation sommaire du projet ;
- Procédures concernées et justification ;
- Justification de la maîtrise foncière ;
- CERFA.

Pièce 2B : Évaluation environnementale valant document d'incidences sur la ressource en eau (Cf. Volet 3 – Evaluation environnementale),

Pièce 2C : Dossier de demande de dérogation au titre des articles L.411-1 et suivants du Code de l'Environnement,

Pièce 2D : Dossier de demande d'autorisation de défrichage,

Pièce 2E : Évaluation simplifiée des incidences du projet sur les sites Natura 2000,

Pièce 2F : Avis et mémoire en réponse aux autres services

↳ **Volet 3 – Evaluation environnementale et avis**

Pièce 3A : Évaluation environnementale

- Préambule et Résumé non technique
- Description du projet
- État initial de l'environnement
- Impacts et mesures

Pièce 3B : Avis de la MRAE

Pièce 3C : Réponse de la MEL à l'avis de la MRAE